

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2026

Sous la présidence de M. Philippe THIBAUT, Maire

Présents : Mmes Stéphanie BRAUD, Morgane FORTIN, Stéphanie FROMONOT, Ludivine RIVEL et Marion WATTEBLED et MM Maxime BOISSARD, Francis BUCHEZ, Philippe DISSON, Philippe THIBAUT et Gilles VAN BRUSSEL BELOT.

Absent excusé : M. Franck FOURNEY (pouvoir à Mme Ludivine RIVEL).

Mme Stéphanie BRAUD a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026, délibération n° 2026/AVRIL/001 :

Les membres du Conseil Municipal par neuf voix pour et deux voix contre (Mme Ludivine RIVEL et M. Franck FOURNEY) décident de ne pas modifier le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 et de l'approuver.

Objet : Projet « Halle », délibération n° 2026/AVRIL/002 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident d'abandonner la construction d'une « Halle ».
- M. le Maire est chargé de contacter le cabinet d'architectes MC2 pour l'informer de cette décision.

Objet : Projet « Pompe à Chaleur » bâtiment Mairie, radiateurs Gîte et climatisation des locaux publics, délibération n° 2026/AVRIL/003 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Chargent M. le Maire de demander les devis pour les projets suivants :

Pompes à chaleur en complément du chauffage central existant du bâtiment Mairie-Ecole.
Remplacement des radiateurs du Gîte, très énergivores actuellement.
Climatisation dans tous les bâtiments communaux.
Fontaines à eau à la cantine.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025, Délibération n° 2026/AVRIL/004 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par huit voix pour et deux voix contre (Mme Ludivine RIVEL et M. Franck FOURNEY).

- Approuvent le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Cyr-les-Colons

Objet : Affectation des résultats 2025, délibération n°2026/AVRIL/005 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix pour et deux voix contre (Mme Ludivine RIVEL et M. Franck FOURNEY), décident d'affecter le résultat comme suit :

La section d'investissement présente un excédent de : 1 548,43 € qui correspond au compte 001 du budget n +1

La section de fonctionnement présente un excédent de : 343 781,21 € qui est affecté au compte 002 du budget n +1.

Objet : Vote des taux d'imposition 2026, délibération n° 2026/AVRIL/006 :

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, par neuf voix pour et deux voix contre (Mme Ludivine RIVEL et M. Franck FOURNEY), décident de **maintenir** les taux d'imposition de l'année 2025 pour l'année 2026 soit :

- * Taxe Foncière Bâtie : 37,41 %.
- * Taxe Foncière Non Bâtie : 31,07 %
- * Taxe Habitation (résidences secondaires) : 8,75 %

Objet : Approbation du budget primitif 2026 (Commune), délibération n°2026/AVRIL/007 :

Le budget est présenté aux membres du Conseil Municipal ; il est voté par neuf voix pour et deux voix contre (Mme Ludivine RIVEL et M. Franck FOURNEY), au chapitre pour les deux sections (fonctionnement et investissement) :

Objet : Taux de provisionnement pour dépréciation de créances, délibération n°2026/AVRIL/008 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de ne pas provisionner le compte 6817 pour l'année 2026.

Objet : Fongibilité des crédits, délibération n° 2026/AVRIL/009 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décident de surseoir cette année à la possibilité de fongibilité des crédits.

Objet : Nomination des délégués auprès du Comité National d'Action Sociale, délibération n° 2026/AVRIL/010 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés désignent :

Collège des élus : M. Philippe THIBAUT. Collège des agents : Mme Séverine BOUGÉ.

Objet : Création de la commission communale « Ressources Humaines » et nomination de ses membres, délibération n° 2026/AVRIL/011 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix pour et deux abstentions (Mme Ludivine RIVEL et M. Franck FOURNEY) :

- Acceptent la création de la commission « Ressources Humaines ».
- Mme Morgane FORTIN est désignée rapporteur de cette commission.
- Mme Marion WATTEBLED et MM Francis BUCHEZ, Philippe DISSON et Gilles VAN BRUSSEL-BELOT sont désignés membres.